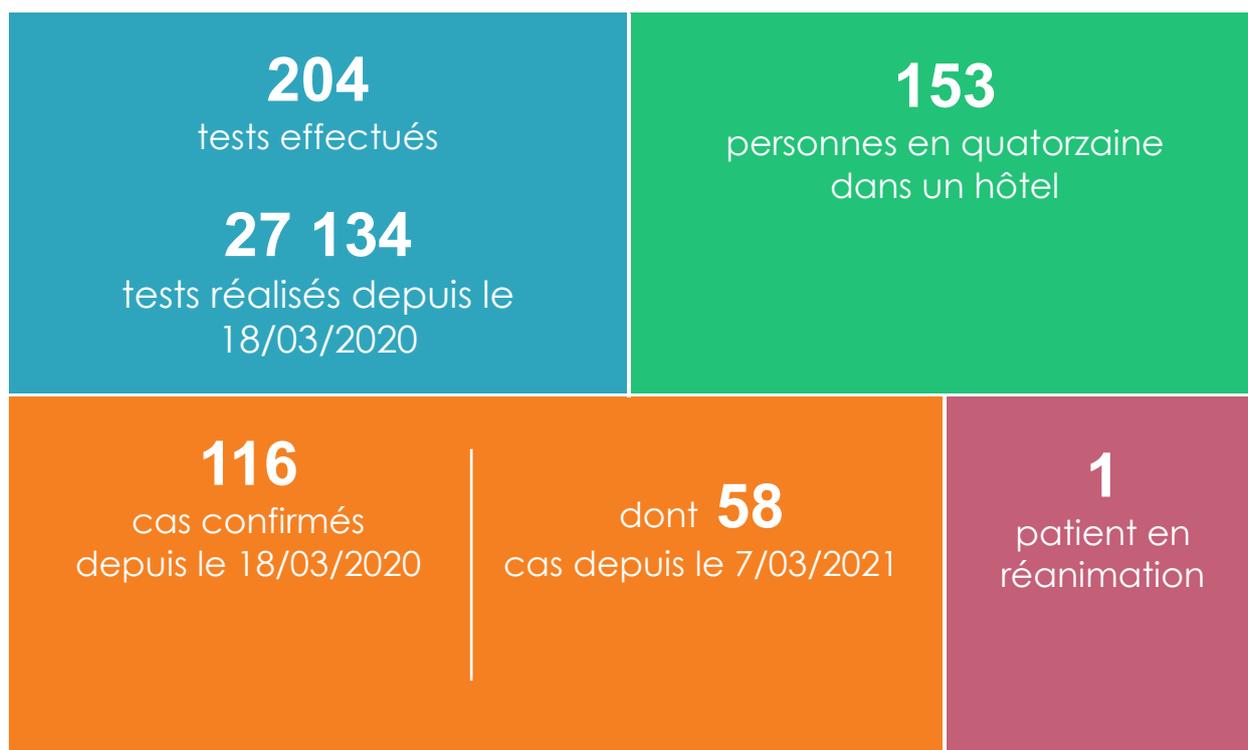



CORONAVIRUS
Covid-19

INFO PRESSE

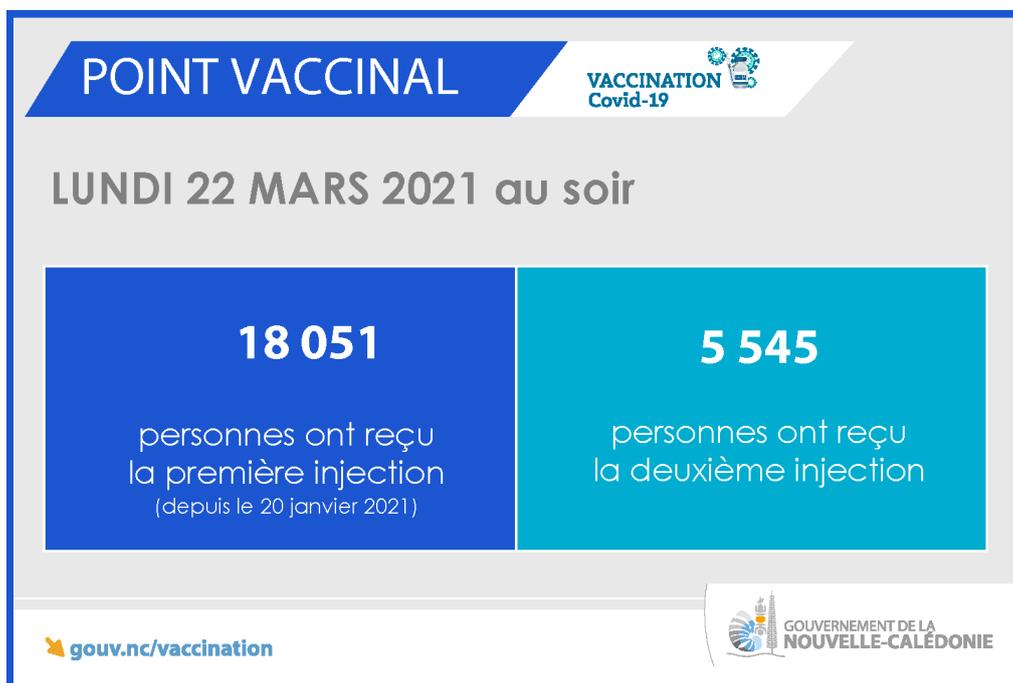
POINT DE SITUATION SANITAIRE DU LUNDI 22 MARS

204 tests de dépistage ont été effectués dimanche 21 mars. Ils n'ont révélé **aucun nouveau cas positif**.



Les personnes arrivées par le vol du 5 mars, qui se trouvent en confinement à domicile, ont reçu un protocole sanitaire qui leur demande de pratiquer une auto-surveillance de leur état de santé (prise de température et observation des symptômes) et d'effectuer un test PCR vendredi 26 mars.

POINT VACCINAL



891 injections ont été faites au cours de la journée du lundi 21 mars. Un certain nombre de rendez-vous de vaccination a dû être reporté pour s'adapter aux quantités de vaccins Cominarty© qui sont livrées en Nouvelle-Calédonie, à savoir 9 360 doses cette semaine, 5 850 doses en semaine 14, 9 360 doses en semaine 15 et 9 360 doses en semaine 16.

Les rendez-vous des personnes qui doivent recevoir leur deuxième injection et les personnes qui ont des pathologies sont maintenus de façon prioritaire.

Au 16 avril, environ 61 000 doses auront donc été réceptionnées en Nouvelle-Calédonie.

PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES AVIONS

Les protocoles sanitaires appliqués dans les avions ont progressivement évolué depuis le début de la crise sanitaire. Début 2020, le port du masque et la distanciation sociale prédominaient. La mise en place d'un test PCR obligatoire avant l'embarquement a permis d'annuler la distanciation sociale sur les vols. Le port d'un masque efficace reste toutefois obligatoire.

La Nouvelle-Calédonie a su instaurer une chaîne de protection qui a permis de démontrer, depuis sa mise en place, sa pleine efficacité. Cette chaîne articule plusieurs maillons essentiels :

- le test PCR obligatoire avant l'embarquement sur un vol,
- les gestes barrière pendant les vols (masques, hygiène des mains),
- la quatorzaine obligatoire dans des hôtels réquisitionnés,
- la surveillance des symptômes pendant le séjour de quatorzaine,
- le test PCR réalisé à l'issue de la quatorzaine.

À noter que la suspension des vols internationaux réguliers est prolongée jusqu'au 31 octobre 2021.

PERSONNES VULNÉRABLES

L'association SOS Écoute, joignable au 05 30 30, accueille désormais les appels des personnes isolées en situation de handicap pour répondre aux situations d'urgence. Au besoin, SOS Écoute orientera ces personnes vers des associations spécialisées, et organisera des visites à domicile pour les personnes en grande difficulté.

INSCRIPTION DES ENFANTS EN CENTRE DE LOISIRS ET DE VACANCES

Il est possible, munis d'une attestation de déplacement dérogatoire, d'aller inscrire son enfant dans un centre de vacances et de loisirs. Les protocoles sanitaires qui devront y être appliqués seront communiqués en fin de semaine.

La liste des centres qui pourraient être ouverts pendant les quinze prochains jours, en cas de levée du confinement, est consultable sur les sites des provinces.